

Rédaction:

Julien Eggenberger, président
Philippe Martin, secrétaire syndical

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

Fax 021 341 04 19

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

Retrouvez-nous sur
notre site Web !
www.ssp-vaud.ch

En grève le 11 novembre !

Decfo/Sysrem dans les écoles

Les fonctions dévalorisées:

- maître sse de gymnase
- maître sse secondaire / licencié e
- BFC2 et semi-généraliste et tout e enseignant e «de branche académique» qui n'a pas de licence universitaire (la fiche reçue est fautive: ils sont en 10, comme nous l'a confirmé l'Etat)
- maître sse d'éducation physique, de toutes les catégories (diplôme fédéral ou licencié)
- maître sse de travaux manuels
- dépositaire de fourniture scolaire
- logopédiste
- psychologue
- concierge
- certain e s bibliothécaires
- conseiller ère en orientation prof.
- praticien ne formateur trice

Celles et ceux qui y perdent à cause de la bascule:

- certain e s maître sse s du professionnel
- les maître sse s de classes enfantines (dont la classification en 9 est un mensonge car une retenue de 7,41% les ramène au niveau 8)

Les fonctions revalorisées:

- maître sse généraliste
- enseignant e spécialisé e
- maître sse d'ACT (si diplôme HEP)
- thérapeute en psychomotricité
- certain e s bibliothécaires
- directeur trice

La loterie:

- Le personnel administratif est souvent perdant, mais on trouve quelques gagnants, sans qu'il y ait la moindre explication objective à ces différences.

La FSF et le Conseil d'Etat ont signé le 3 novembre la convention sur Decfo/Sysrem, condamnant des milliers d'entre nous à voir leur rémunération sur la carrière baisser. Le 29 octobre, l'Assemblée générale du SSP (section Vaud-Etat) avait refusé à l'unanimité de signer l'accord Decfo/Sysrem. Les membres du SSP ne sentent donc, en aucune manière, représentés et engagés par la signature d'une seule organisation du personnel, organisation qui ne représente de loin pas tous les secteurs concernés.

Non aux déqualifications

Depuis la réception des «bascules», un vent d'indignation sans précédent traverse l'administration cantonale. Decfo/Sysrem est apparu pour ce qu'il est: un système fondé sur l'arbitraire, générateur de milliers d'injustices.

Nous allons tout mettre en œuvre pour lutter contre les déqualifications, l'arbitraire et les baisses de salaires. Nous n'oublions pas que certaines fonctions sont revalorisées. Ces revalorisations sont justes et méritées. Le gouvernement et la FSF veulent nous faire croire que la dévalorisation de milliers de salarié-e-s permet la revalorisation des autres. C'est un mensonge. Le canton de Vaud a annoncé un milliard de francs de bénéfices en 2007. Les autorités veulent baisser les impôts des 950 plus grandes fortunes privées (les milliardaires et multi-milliardaires) de ce canton. Voilà pourquoi ce même gouvernement veut baisser les salaires: pour en donner encore plus aux archi-privilegiés! Il n'y a aucune raison que, dans un canton aussi riche, un-e salarié-e subisse des pertes de salaire. Il n'y a aucune raison que se mette en place un système qui oppose les employé-e-s les un-e-s aux autres. Sinon, les «gagnant-e-s» d'aujourd'hui risquent bien d'être les grand-e-s perdant-e-s de demain.

Le SSP appelle la fonction publique à se mobiliser pour obliger le Conseil d'Etat à réouvrir le dossier, notamment dans le cadre de négociations sectorielles dans tous les secteurs maltraités. En particulier, le SSP appelle à une grève le 11 novembre dans tous les secteurs de l'Etat. Nous forcerons le gouvernement à négocier !

Des mesures pires que le mal

L'accord signé par la FSF contient une disposition sur l'enseignement secondaire. Outre que cette disposition ne règle en rien la situation des maître-sse-s semi-généralistes, BFC2 ou encore ACT qui sont perdant-e-s, elle prévoit d'utiliser l'argent du fonds des congés sabbatiques, les indemnités des prafos (qui rejoignent donc le club des perdant-e-s) et des réallocations internes (dont une partie du financement des décharges). Le seul point positif de cette mesure est qu'elle admet implicitement que des fonctions ont été maltraitées et ouvre la possibilité d'une reclassification pour certaines d'entre elles.

Mobilisation

Après la grève de trois jours dans les gymnases, suspendue jusqu'au 11 novembre, il faut se préparer à la grève du 11 novembre et envisager sa reconduction si l'Etat n'accepte pas nos revendications. Par ailleurs, en complément aux arrêts de travail, nous encourageons toutes les mesures de blocage (gel de la transmission des résultats des ECR, de l'inscription des notes auprès des secrétariats, boycott des formations continues et des soirées de parents, toute autre prestation non directement liée à l'enseignement,...). Toutes les infos pour organiser et suivre la mobilisation sur notre site internet. En cas de retenue sur les salaires pour la grève du 11 novembre, le SSP remboursera à ses membres l'intégralité de la perte.

Votation à Bâle-Campagne

Notre syndicat est en première ligne dans la campagne de votation contre l'introduction du bon scolaire qui obligerait l'Etat à financer les écoles privées. Le SSP a engagé des moyens importants dans cette campagne. Il s'agit d'éviter d'introduire une pression sur les conditions de travail et une grave attaque à l'école publique.

Ecole intégrative

La journée nationale du SSP-Enseignement le 1^{er} novembre a donné lieu à de très intéressants débats. Les discussions ont en particulier porté sur les conditions-cadres nécessaires à une intégration de qualité qui ne péjore ni les conditions de travail ni les apprentissages des élèves.

Harmos

Le SSP-Enseignement participe à plusieurs groupes de travail autour de la réforme Harmos (harmonisation scolaire) et de la révision de la loi scolaire. Il est particulièrement attentif aux points suivants: cycle initial, primarisation du cycle de transition, avenir des voies au secondaire I, conditions de travail et horaire, moyens pour appuyer les élèves présentant des besoins particuliers. Un papier de position sera débattu lors de la prochaine Assemblée générale du SSP-Enseignement (la date sera fixée prochainement). Nous serons très vigilant-e-s face à un projet que nous avons toujours considéré comme problématique sur certains points (standards de formation, ...) et insuffisants sur d'autres (absence de référence au droit à la formation, articulation inexistante avec le concordat sur la pédagogie spécialisée, ...).



Oui à l'initiative « pour un âge de TAVS flexible »

Ne mettons pas en jeu l'avenir des élèves et la santé des professionnel·le·s !

La question de l'intégration des élèves à besoins particuliers dans l'école régulière est une question complexe. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les résultats des recherches entreprises dans les pays d'Europe dont les législations prévoient cette intégration, parfois depuis de nombreuses années. Le bilan est régulièrement très mitigé et prouve que dans tous les cas l'intégration ne se décrète pas d'en haut, et nécessite la mise en œuvre de moyens financiers et humains importants. Dans la pratique actuelle, la situation nous est déjà signalée comme critique par de nombreux enseignant·e·s débordé·e·s et très inquiets/êtes. Des mesures concrètes et rapides devraient être prises.

L'objectif du SSP est aussi d'éviter que la situation chaotique actuelle ne finisse de décourager les bonnes volontés face à l'intégration d'élèves à besoins particuliers et qui fréquentent actuellement l'école obligatoire. Par ailleurs, ces situations inacceptables ont des incidences parfois graves sur la santé et la motivation des professionnel·le·s ainsi que sur l'évolution des enfants concerné·e·s.

Intégrations bâclées

Actuellement, il arrive trop souvent que des intégrations d'élèves ayant des besoins particuliers se fassent de manière précipitée sans qu'aucun projet pédagogique ne soit établi et sans organisation préalable de leur accueil. Les enseignant·e·s se trouvent alors démun·e·s et sans préparation suffisante pour accueillir ces élèves. Il s'en suit des situations très insatisfaisantes pour les enseignant·e·s, les parents et les élèves.

Le SSP demande qu'aucune mesure d'intégration n'ait lieu sans qu'un projet pédagogique préalable ait été discuté et établi entre les professionnel·le·s et sans que les moyens financiers et humains soient immédiatement débloqués.

Procédures inefficaces

Les procédures administratives actuelles sont laborieuses et peu efficaces. Il n'est pas rare qu'entre le signalement de la situation par le/la maître·sse de classe et le début effectif d'une mesure, il se passe plus de 6 mois.

Le SSP demande que les ressources soient gérées directement dans les établissements, la décision appartenant formellement aux directions. Pour les cas lourds, il reste une procédure d'allocation de ressources cantonales ou régionales. L'inspectorat de l'enseignement spécialisé voit sa mission transformée d'une autorité de régulation à un centre de ressources et d'appui.

En résumé

Le SSP demande que le système de prise en charge des élèves à besoins particuliers soit amélioré rapidement. La réforme de la pédagogie spécialisée a des implications importantes en termes de finances, de formation, de coordination et de ressources psychopédagogiques voire médicales qu'il serait dangereux de sous-estimer.

Le SSP a interpellé le Département afin qu'il prenne des mesures concrètes et rapides pour éviter que les situations actuelles deviennent dramatiques. En particulier, il doit dégager les fonds qui sont nécessaires.

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant·e·s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié·e·s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant·e·s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-enseignement

Je souhaite adhérer au SSP-enseignement

Nom:

Prénom:

Rue et n°:

Localité:

Tél:

Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch